

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES CULTURELLES - Journées Saint-François Xavier - Attribution d'une subvention à la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne.

Madame Levraud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne a organisé le 19 avril 2006 en collaboration avec notre direction des Affaires Culturelles, un colloque « autour de Saint François Xavier et des Jésuites » à Château Neuf, dans l'amphithéâtre de l'IUT de Bayonne.

A ce titre elle a :

- retenu les différents intervenants et arrêté avec eux les modalités et le contenu de leur intervention ;
- coordonné les différentes interventions et établi le programme de la journée ;

- assuré la prise en charge des dépenses liées aux rémunérations des intervenants et techniciens nécessaires au bon déroulement technique de la journée (diffusion, enregistrement, sonorisation, vidéo, etc...).

La ville de Bayonne de son côté :

- a participé activement à l'organisation de la journée avec la SSLA ;
- a assuré la prise en charge directe des frais d'hôtellerie et de restauration pour les intervenants ;
- a assuré l'organisation matérielle et réglé les dépenses correspondantes (sonorisation, vidéo, etc...).

Pour assumer ses charges la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne a engagé une somme de 918,20 € dont elle nous a transmis les justificatifs. Je vous demande donc d'approuver l'attribution d'une subvention de 920 € correspondant à ces dépenses, les crédits étant inscrits au budget primitif de la commune à la Direction des Affaires Culturelles.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.